

Collège des Bourgmestre et Echevins
Commune de WOLUWE-SAINT-PIERRE
Avenue Charles Thielemans, 93

B – 1150 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : PU arbres/s.873 (corr. M. J. Vanobbergen)
N/Réf : AVL/KD/WSP-1.1/s.519
Annexe : 1 dossier

Messieurs,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Parvis Saint-Pierre / rue Félix Poels - Eglise Saint-Pierre.
Abattage de trois arbres.

En réponse à votre lettre du 12 avril 2012, en référence, reçue le 17 avril, nous vous informons qu'en sa séance du 9 mai 2012, **notre Assemblée ne s'est pas opposée à l'abattage des deux cyprès et du thuya situés le long de la façade sud de l'église Saint-Pierre. Elle préconise toutefois la replantation d'arbustes, plutôt qu'une simple pelouse, car ils contribueront davantage à la remise en valeur des abords de l'église depuis l'espace public.**

Introduite par la Fabrique d'église, la demande vise l'abattage de deux cyprès et d'un thuya qui bordent le chemin longeant la façade sud de l'église Saint-Pierre (dans la zone de protection, côté rue Félix Poels).

Âgés entre 30 et 60 ans, ces arbres débordent aujourd'hui sur le chemin et soulèvent les dalles en béton du petit chemin. Ils bouchent régulièrement les conduites d'eau de l'église, donnent de l'ombre aux vitraux de la façade et entravent leur nettoyage. A terme, ils risquent également de représenter une menace pour le bâtiment en cas de tempête.

La Fabrique d'église propose de réaménager cette zone en simple pelouse.

La CRMS ne s'oppose pas à l'abattage de ces arbres en raison des dommages qu'ils occasionnent et du peu d'intérêt qu'ils présentent. Elle préconise toutefois la replantation d'arbustes qui seraient plus valorisants pour les abords de l'église.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. ; A.A.T.L. – D.U.

M.-L. ROGGEMANS
Présidente